

## **Non renouvellement et arrêt brutal des contrats aidés : vive inquiétude du milieu associatif**

Depuis mi-février, seuls seraient présentés à la commission départementale de Pôle Emploi les CUI (CAE/CIE) proposés dans l'Education Nationale, la police et les chantiers d'insertion. La mise en application immédiate ne permet aucune gestion anticipée. Ainsi, de nombreux salariés du secteur associatif ne verront pas leur contrat renouvelé mettant à mal leur processus d'insertion. Or ces contrats aidés sont de vrais tremplins pour des personnes en recherche d'emploi. De plus, ils contribuent à la production de lien social et d'activités mais aussi participent à la prévention et à la solidarité.

En conséquence, des actions engagées pour 2011 par les associations vont être mises en difficulté, voire interrompues.

L'UDV et l'ensemble des associations adhérentes sont elles aussi concernées par ces mesures et entament des démarches d'interpellation et de recherche de solutions auprès des pouvoirs publics.